

**L'an deux mille dix, le onze MARS**, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Michel VASPART, Maire de la commune.

**Etaient présents** : Mrs Maurice BOIXIERE – Jean-Yves PRIE - Didier JUIN - Bertrand PANGAULT - Mme Joëlle DENOUAL - Mrs Jean REUNGOAT - Jean-François HULAUD – Pierre CHOUIN - Patrice ROBIN – Jean-François LOREE - Mme Jeanine DUFEIL – Mrs Serge AUFFRET – Cyrile REMOND – Mmes Jeanine ROUXEL – Véronique MEHEUST - Louise BERTEL FERRAND - Geneviève BONNETE - Clotilde LAFFON –

**Absents** : Mme Françoise VAN DIEN (excusée, pouvoir à M Patrice Robin) – Mme Tiphaine TARDIF – M Sébastien GABILLARD.

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte. Le procès-verbal de la séance du 11 février 2010 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

## ORDRE du JOUR

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

#### (Budget Principal et Budget annexe du Lotissement)

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2009 par Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe du Lotissement n'appellent aucune observation et ARRETE comme suit les opérations de l'année écoulée :

#### BUDGET PRINCIPAL

##### *Section de fonctionnement*

Dépenses	1 287 693,75 €
Recettes	1 631 041,32 €
Résultat	343 347,57 €

##### *Section d'investissement*

Dépenses	1 521 555,38 €
Recettes	1 356 239,27 €
Résultat	- 165 316,11 €

**RESULTAT GLOBAL de CLOTURE : 178 031,46 €**

**AFFECTATION DU RESULTAT** : Constatant le résultat de fonctionnement établi à 343 347,57 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'affecter au financement de la section d'investissement la somme de **291 286,23 €**. Ce montant sera inscrit à l'article 1068 (recette d'investissement) au BP 2010.
- de conserver en section de fonctionnement la somme de **52 061,34 €**.

#### BUDGET ANNEXE du LOTISSEMENT

##### *Section de fonctionnement*

Dépenses	2 087,95 €
Recettes	17 970,66 €
Résultat	15 882,71 €

### **Section d'investissement**

Dépenses	5 481,35 €
Recettes	29 998,87 €
Résultat	24 517.52 €

**RESULTAT GLOBAL de CLOTURE : 40 400,23 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DIT que le résultat de **15 882,71 €** sera repris au compte 002 « Excédent de fonctionnement » du Budget Primitif 2010.

### **COMPTES DE GESTION 2009**

#### **(Budget Principal et Budget annexe du Lotissement)**

Après s'être fait présenter les comptes administratifs 2009 par Monsieur Maurice BOIXIERE, Adjoint aux Finances, ainsi que le détail des opérations exécutées au cours de l'année et les pièces justificatives,

- Considérant la régularité des opérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que les comptes de gestion 2009 du Budget Principal et du Budget Annexe du Lotissement n'appellent aucune observation, ni réserve.

### **DISPOSITIF « PASS FONCIER » 2010**

Le Maire informe les membres de l'assemblée que la CODI, dans sa séance du 8 février 2010, a décidé de reconduire le dispositif du Pass-Foncier sur l'année 2010. Le principe demeure celui d'un cofinancement entre la CODI et la commune.

Entendu la présentation ci-dessus,

Considérant les opérations foncières envisagées sur la commune, notamment dans le secteur des « Champs du Bourg »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- SE DECLARE favorable à la reconduction du dispositif du Pass-Foncier et ESTIME à 20 les besoins en Pass-Foncier pour l'année 2010,

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la CODI pour le versement d'une subvention communale de 1 000 € par dossier

### **SYNDICAT du COLLEGE de PLOUER SUR RANCE / Désignation d'un nouveau délégué**

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 27 mars 2008, Monsieur André GRANDAY et Mme Tiphaine TARDIF avaient été désignés délégués au Syndicat du Collège de Plouër Sur Rance. Considérant la démission de Monsieur Granday, il convient de désigner un nouveau délégué.

Après appel à candidature et selon la procédure légale, Monsieur Jean-François LOREE est désigné délégué au Syndicat du Collège de Plouër Sur Rance.

### **DIVERS**

**SALON AGRICOLE** : Le Maire rappelle à l'assemblée que l'Assemblée Générale du Salon Agricole aura lieu le Vendredi 12 mars prochain, à 20h00, à la salle des fêtes.

**LOCATION du PAVILLON de l'ECOLE PUBLIQUE (n° 25 rue de Dinan)** : Le Maire indique que suite au décès de Madame Joëlle DALIBOT, locataire d'un pavillon de l'école publique, son compagnon, Monsieur Jean-Michel BOULIER, lui a déclaré qu'il souhaitait continuer à occuper ce logement jusqu'en 2012.

En conséquence, il est proposé de porter une modification de nom au bail actuellement en vigueur, au profit de Monsieur BOULIER.

Entendu cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCEPTE d'effectuer la modification du bail en vigueur au bénéfice de Monsieur Jean-Michel BOULIER.

**JOUTES NAUTIQUES** : En prévision des Joutes Nautiques qui auront lieu le 18 juillet prochain au port de Dinan-Lanvallay, Monsieur Didier JUIN, adjoint aux sports, est chargé de constituer une équipe de huit personnes pour représenter la commune dans cette compétition.

### **Réfection de la cuisine et du chauffage de la salle des fêtes / Constitution d'un groupe de travail**

Le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de constituer un groupe de travail chargé de mener une réflexion avec le Bureau d'architecte Couasnon-Launay et Process Cuisine sur la réfection du chauffage et de la cuisine de la salle des fêtes.

Participeront à ce groupe de travail :

- Mr Maurice BOIXIERE
- Mme Joëlle DENOUAL
- Mr Didier JUIN
- Mme Geneviève BONNETE
- Mr Jean-François HULAUD
- Mme Jeanine DUFEIL
- Mr Serge AUFFRET

### **REFECTION des SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES / Choix des artisans**

Monsieur Boixière, adjoint aux finances, donne connaissance aux membres de l'assemblée des résultats de la consultation engagée en vue de la réfection des sanitaires de la salle des fêtes. Considérant les propositions obtenues et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, ATTRIBUE les lots comme suit :

- PLATRERIE	Sarl CHENU (St Pierre de Plesguen)	1 198.75 €
- PLOMBERIE/ELECTRICITE	ATOUT CONFORT (Taden)	7 273,00 €
- REVETEMENTS DE SOLS	Jérôme DERRIEN (Pleudihen/Rance)	3 810,00 €
- PEINTURE	HARROUARD (Pleudihen /Rance)	2 012.58 €
- MENUISERIE	Eurl AUBREE ( Saint-Hélen)	1 500,00 €
<b>TOTAL HT des travaux</b>	<b>=</b>	<b>15 794,33 € HT</b>

Soit en ajoutant les honoraires de maîtrise d'ouvrage (Bâtis Concept) + 1 500,00 € HT

**TOTAL GENERAL de l'OPERATION = 17 294.33 € HT ( 20 684,01 € TTC)**

- **DUNE de LA VILLE GER** : Monsieur Cyrile REMOND demande s'il serait possible de remettre les tables de pique-nique de La Ville Ger à leur emplacement d'origine, soit du côté de la dune. Le Maire répond que lors de l'opération de désenvasement, des travaux de réfection de la dune avaient également été menés dans le but de voir reprendre une végétation d'origine. A cette fin, les emplacements de pique-nique avaient été déplacés côté parking et des engagements de protection de la dune avaient été pris pour la protection du site, vis-à-vis de la DIREN et de CŒUR. Le Maire admet que les tentatives de repousse de végétation, hormis de mauvaises herbes, ont été peu concluantes et que les employés communaux ont du reprendre très rapidement un entretien régulier du site. Concernant le retour des tables de pique-nique à leur emplacement initial, les conseillers décident de prendre le temps de la réflexion et reportent ce point à une séance ultérieure.

- **SENTIER DU LITTORAL** : Monsieur Pierre CHOUIN, délégué à l'environnement, indique que le dossier de sentier du littoral est prêt. Il a été transmis à CŒUR pour avis. Le dossier sera ensuite soumis au Conseil Municipal, avant une présentation à la Commission des sites.

*Séance close à 22h30*